

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de fixer les droits et obligations des Visiteurs et Utilisateurs d'un Service du site www.nota-risques-urba.fr, ci-après « le Site » dans le cadre de leur navigation et de l'utilisation de ce dernier.

Le Site est édité et développé par MEDIA IMMO, Société par Actions Simplifiées au capital social de 510.000€, sise 124 rue Louis Baudouin – Corbeil Essonnes 91100 ; enregistrée au RCS d'Evry sous le n° 750 675 613.

Ci-après « l'Editeur ».

Le Directeur de publication du Site est Didier ISTE.

Le Site est hébergé par la société OVH, sise 2 rue Kellerman, Roubaix.

Toute connexion au site est subordonnée à l'acceptation sans réserve et au respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Le Visiteur admet les accepter et en avoir pris connaissance dès son inscription sur le site en cochant une case prévue à cet effet. Elles lui sont opposables dès son inscription et durant toute la durée de l'utilisation du Site.

Par les présentes Conditions d'utilisation, le Visiteur est informé qu'elles peuvent faire l'objet de modifications à la seule initiative du Directeur de publication.

Objet et contenu du Site :

Le Site a pour objet de proposer aux études notariales une prestation de service payant de dématérialisation des demandes d'obtention de documents administratifs sur le territoire français – DROM COM inclus, à partir des coordonnées postales, des coordonnées GPS ou de(s) la section(s) cadastrale(s) et numéro(s) de parcelle d'un immeuble, notamment :

- l'ERP (Etat des Risques et Pollutions) ESRIS (État des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols) l'ERPS (Etat des Risques de Pollution des Sols) pour tous les dossiers de vente et de location, avec intégration des SIS – Secteurs d'Information sur les Sols – suivant mises à jour préfectorales et L'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les dossiers de vente uniquement. ENSA (État des Nuisances Sonores Aériennes) et Géorisques.
- la NRU (Note de Renseignements d'Urbanisme)
- le CUa (Certificat d'Urbanisme d'information)
- le CUb (Certificat d'Urbanisme opérationnel)
- le DPC (Droit de Préemption Chrono)
- le CA (Certificat d'alignement)
- le CC (Certificat de carrière)
- le CHNPS (Certificat d'hygiène, de non-péril et de salubrité)
- le CN (Certificat de numérotage)
- LCB-FT (Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme)
- Échange de RIB sécurisé

Le Site est accessible gratuitement à tout visiteur disposant d'un accès à internet. Les internautes peuvent normalement accéder au site 24h/24 et 7j/7.

Toutefois, l'Editeur peut être amené à interrompre, suspendre ou modifier l'accès au Site temporairement ou définitivement sans préavis afin d'en assurer la maintenance, ou pour tout autre raison.

Aucune indemnité ne peut être octroyée par l'Editeur au titre d'une indisponibilité du Site, qu'elle soit temporaire ou définitive.

L'Editeur se réserve le droit de refuser l'accès au Site, unilatéralement et sans notification préalable, à tout visiteur ne respectant pas les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Acceptation des cookies :

Le visiteur déclare accepter la possibilité pour l'éditeur du Site d'utiliser la technique de cookies. L'utilisation des cookies est uniquement destinée à des fins d'amélioration du Site. Le visiteur a la possibilité de s'opposer à l'enregistrement de cookies ou être prévenu avant d'accepter les cookies, en paramétrant les options de son navigateur internet.

Modalités d'accès et d'utilisation du site :

L'accès aux Services fournis via le Site est réservé exclusivement aux études notariales. Pour acquérir les Services proposés, l'Utilisateur d'un Service s'inscrit en choisissant un identifiant (caractérisé par une adresse e-mail) et un mot de passe.

L'Utilisateur utilise son identifiant et son mot de passe pour être reconnu comme un client et avoir accès à son tableau de bord.

L'Utilisateur d'un Service est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son compte client et des données qu'il transmet. Toute utilisation de son nom d'Utilisateur et de son mot de passe par l'Utilisateur d'un Service fait présumer de manière irréfutable qu'il accède aux services du Site.

Chaque Service connaît un processus différent. Ces processus sont décrits dans une notice d'utilisation annexée aux présentes Conditions Générales d'Utilisation. L'Utilisateur d'un Service du Site est tenu de respecter la notice d'utilisation relative au Service auquel il a recours.

Droit de propriété intellectuelle :

Le Site et tous les éléments qui le composent tels que la structure générale, les textes, graphiques, images, sons et vidéos restent la propriété intellectuelle exclusive de l'Editeur ou de ses partenaires.

Les présentes conditions générales n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur le Site et son contenu au bénéfice du visiteur.

Toute représentation, diffusion, reproduction, distribution, exploitation intégrale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par quelque procédé que ce soit – notamment la mise en réseau – de tout document ou application du Site, faite sans le consentement préalable et écrit de l'Editeur est illicite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L. 335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle pouvant donner lieu notamment à des sanctions pénales.

Toute utilisation des applications informatiques ou de la documentation du Site aux fins de mise en place ou de commercialisation de services similaires, équivalents ou de substitution est prohibée.

L'adaptation, la modification ou la transformation de la documentation et des applications du Site est interdite, y compris à des fins d'amélioration. La transcription ou la traduction dans d'autres langues de la documentation et des applications du Site est interdite.

Toute utilisation pour un traitement non autorisé par l'Editeur est prohibée, de même que la modification ou le contournement des codes d'accès et d'identifiants et la suppression des mentions d'identification ou de propriété sur le Site.

La marque « Nota-Risques-Urba » ainsi que le logo figurant sur le Site sont des marques déposées par l'Editeur. Toute reproduction de ces derniers à partir du Site sans le consentement préalable et écrit de l'Editeur est prohibée au sens des articles L. 713-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Le Visiteur s'interdit de porter atteinte, directement ou indirectement, au droit de propriété de l'Editeur du Site et s'interdit d'exploiter de quelque manière que ce soit, les noms, les marques et les logos.

Le Visiteur s'engage à respecter l'intégralité des droits de l'Editeur du Site et s'interdit de susciter toute analogie dans l'esprit du public à quelque fin que ce soit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser à l'adresse e-mail suivante : information@nota-risques-urba.fr.

Liens hypertextes :

Aucun lien hypertexte ne peut renvoyer vers le Site www.nota-risques-urba.fr sans l'autorisation préalable et écrite de l'Editeur.

Les demandes d'autorisation sont à adresser à l'adresse e-mail suivante : information@nota-risques-urba.fr.

Conformité au RGPD :

Le Prestataire agissant en qualité de responsable du traitement met en œuvre des traitements de données dans le cadre de l'exécution des Services. Ceci comprend la gestion du compte client, d'une assistance et le traitement des demandes, la facturation du Service, la gestion des réclamations et des différends.

Les données demandées au Client sont nécessaires à la fois aux traitements de leurs inscriptions et à la réalisation des Services sollicités par le Client. La base légale du traitement est la nécessité de l'utilisation des données personnelles afin de permettre l'exécution de la prestation de service en vertu de l'article 6.1 b) du Règlement européen sur la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les données personnelles visant à être collectées sont les suivantes :

- données d'identification : nom, prénom, statut professionnel, adresse postale, numéro de téléphone, numéro client, courriel, références cadastrales etc.
- données de facturation et/ou de paiement : coordonnées bancaires, moyen de paiement, consommation etc.
- données d'usage : services souscrits, consommations de crédits, adresse IP, etc.

Certaines données telles que l'adresse postale ou les références cadastrales sont susceptibles d'être communiquées à l'Administration à des fins d'exécution des Services, notamment pour le CUa et le CUb, prodigués par Media Immo. Les données collectées pourront également être transmises à toute autorité judiciaire ou juridique pour le règlement de litiges entre le Prestataire et l'un de ses Clients.

Les données collectées sont conservées pendant le temps nécessaire à la réalisation des Services/ à l'exécution du Contrat et sont stockées en France.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et de suppression de l'ensemble de ses données personnelles. Pour exercer ce droit, le Client devra envoyer un e-mail au service clients du Prestataire à l'adresse suivante : information@nota-risques-urba.fr ou un courrier à l'adresse suivante : MEDIAIMMO – 124 rue Louis Baudoin – 91100 Corbeil Essonnes. Le Client a également la possibilité, conformément à ses droits d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Responsabilité :

L'Editeur ne peut être tenu responsable des dommages directs, notamment immatériels, ou indirects qui pourraient résulter de l'accès au Site ou liés à l'utilisation des informations par l'Utilisateur d'un Service.

L'Editeur ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects causés par l'inexactitude des informations fournies par l'Utilisateur d'un Service.

L'Editeur ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects causés par le non-respect de la notice d'utilisation des Services par les Utilisateurs d'un Service (Cf. annexe 1).

Loi applicable :

Les présentes conditions d'utilisation sont soumises à la loi française. En aucun cas l'Editeur ne garantit la conformité à la législation locale qui serait applicable dès lors qu'un Visiteur accède à son Site et ses informations à partir d'un autre pays que la France.

Juridiction compétente :

Les juridictions commerciales du ressort du lieu de domiciliation de Média Immo seront seules compétentes pour connaître des différends liés à l'utilisation du Site.

ANNEXE

NOTICE D'UTILISATION DES SERVICES DU SITE :

I. GENERER UN ERP (ESRIS) :

Pour générer un ERP (ESRIS), l'utilisateur doit cliquer sur « Créer un ERP (ESRIS) /ERPS », et s'il a suffisamment de crédits, la génération les étapes ci-après mentionnées selon qu'il s'agisse du mode « en ligne », du mode « commande » ou d'un renouvellement d'ERP.

1.1 Pour le mode "En ligne"

- L'utilisateur remplit les informations concernant l'adresse, le code postal et la ville du bien concerné.
- L'utilisateur est invité à vérifier les résultats de géolocalisation concernant l'adresse du bien et à valider ces informations, auquel cas 1 crédit lui sera décompté après validation.
- Une cartographie apparaît et un pictogramme situe le bien conformément aux informations précédemment enregistrées. L'utilisateur a la possibilité de déplacer le pictogramme ou de préciser la position du bien grâce aux données GPS ou cadastrales de la parcelle.
- L'utilisateur peut sélectionner jusqu'à quatre (4) parcelles supplémentaires en cliquant sur le bouton « ajouter une parcelle ». Au-delà de cinq (5) parcelles et jusqu'à cinquante (50) parcelles maximum, l'utilisateur doit obligatoirement utiliser le « mode commande ».
- 6 fonds de carte sont disponibles (Google, Cadastre.gouv, IGN + Cadastre, Satellite IGN, Cadastre IGN, Open Street Map).
- Une fois que l'utilisateur est certain de la position du bien, il choisit de « Valider sa position ». Cette action permet à la fois de déterminer la (les) coordonnée(s) cadastrale(s) de l'immeuble et à la fois d'établir un périmètre précis autour de la ou des parcelle(s) concernée(s). Ces informations seront retranscrites dans l'imprimé officiel de l'ERP (ESRIS) et un extrait de Cadastre sera joint au dossier pour les communes vectorisées.
- Une fois la « position validée », l'utilisateur choisit de « Continuer en ligne ».
- A cette étape, l'utilisateur doit répondre aux questions par oui ou par non concernant l'exposition du bien aux différents risques afférents à sa commune. Certaines réponses sont générées automatiquement par le système, impliquant la responsabilité de MEDIA IMMO.
- Une fois l'exposition aux risques déterminée, l'utilisateur accède à une synthèse récapitulative lui permettant de vérifier et le cas échéant, de corriger ou de valider les informations de son ERP (ESRIS) (uniquement dans le cadre des réponses manuelles).
- Après validation, l'utilisateur peut se voir générer au choix d'un document au format PDF ou ZIP contenant le formulaire ERP (ESRIS) rempli et l'ensemble des informations réglementaires fournies par les préfectures relatant des risques naturels, miniers et technologiques. (Certaines informations peuvent être sujettes à une saisie manuelle ultérieure sur le formulaire ERP (ESRIS), étant donné que certaines préfectures ne fournissent pas à l'avance l'intégralité des informations requises).
- L'utilisateur se voit générer également à cette dernière étape des dossiers ERPS, ICPE, ENSA et Géorisques générés automatiquement par MEDIA IMMO après validation de l'ERP (ESRIS). Ils sont, au choix, soit intégrés dans un dossier complet, au format PDF, comprenant ERP (ESRIS), ERPS et ICPE ; soit disponibles distinctement de l'ERP (ESRIS) au format PDF ou JPEG.
- L'ensemble de ces documents est directement enregistré dans l'onglet « Historique - Historique ERP ».

ANNEXE

• A chacune des étapes précédentes, l'utilisateur peut basculer sur la formule commande en cliquant sur « commander », auquel cas un (1) crédit supplémentaire lui sera décompté après validation (soit deux (2) crédits au total).

1.2. Pour le mode "Commande"

• Jusqu'à cinquante (50) parcelles, l'utilisateur remplit un « formulaire » avec les informations indispensables suivantes : le bien est-il concerné par une vente ou une location, nom et prénom du Vendeur/Bailleur, adresse, code postal, ville, section et N° de parcelle.

• En tout état de cause, la commande ne peut concerner que cinquante (50) références cadastrales maximum au total.

• L'utilisateur peut, de manière facultative, inscrire une référence à son ERP (ESRIS), renseigner le nom et prénom de l'Acquéreur/Locataire, ajouter jusqu'à 50 références cadastrales par adresse.

• Une fois le formulaire rempli et validé, l'utilisateur doit vérifier puis valider à nouveau ses données dans un tableau récapitulatif.

• Une fois cette étape validée, les crédits correspondant au nombre de ligne seront décomptés.

• Une fois la commande validée, le délai de livraison/adresse est de moins de 30 minutes dans la limite des jours et heures d'ouverture du service en France Métropolitaine, soit du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 18h00.

• Une fois les ERP (ESRIS) générés par MEDIA IMMO, l'utilisateur reçoit, pour chaque dossier, un mail l'invitant à le retrouver dans l'onglet « Mon compte », « Historique ».

• Au même titre que les ERP (ESRIS) réalisés en ligne par le client, certaines informations peuvent être sujettes à une saisie manuelle ultérieure sur le formulaire ERP, étant donné que certaines préfectures ne fournissent pas complètement les informations requises.

1.3. Renouvellement et mise à jour d'un ERP (ESRIS)

Pour tout renouvellement, le nouvel ERP (ESRIS) remplacera définitivement l'ancien. L'utilisateur peut renouveler ou mettre à jour un ERP (ESRIS) à travers l'onglet « Mes historiques ». La fonction « Renouveler » ou « Mettre à jour » est alors directement proposée, dans les conditions suivantes :

• Si l'ERP (ESRIS) a été généré en ligne, le renouvellement est gratuit et illimité pendant 12 mois à partir de sa date de création.

• Si l'ERP (ESRIS) a été généré sur commande et qu'il y a eu une/des mise(s) à jour préfectorale(s), le renouvellement est gratuit pendant 6 mois.

• Si l'ERP (ESRIS) a été généré sur commande et qu'il n'y a pas eu de mise à jour préfectorale, l'utilisateur a la possibilité de le recommencer du début (en ligne pour 1 crédit ou sur commande pour 2 crédits).

• En mode commande : une mise à jour est offerte. Les dossiers sont actualisés gratuitement pendant 1 an en cas de mise à jour préfectorale.

ANNEXE

2. Historique des ERP

La liste des ERP (ESRIS) réalisés en ligne ou sur commande est accessible à travers les onglets « Historique », « Historique ERP ».

ATTENTION :

Dans le cadre de l'utilisation du mode multi-parcellaires en ligne, l'utilisateur doit prendre en considération l'ensemble des parcelles sélectionnées pour donner sa réponse face au(x) risque(s).

Exemple : Si une seule des 5 parcelles sélectionnées est concernée par un risque, la réponse est obligatoirement Oui pour l'ensemble des 5 parcelles. En cas de doute, nous vous invitons à contacter notre plateforme d'assistance (01.75.43.80.00)

N.B : La génération de l'ensemble des demandes d'urbanisme, tel que définies aux présentes et aux conditions générales de vente au titre notamment des Renseignements d'Urbanisme ou des Certificats d'Urbanisme se déroulera de manière similaire à la procédure suivie selon les étapes prévues pour les demandes d'ERP, à l'exception toutefois du nombre des parcelles qui pourront être mentionnées par l'Utilisateur, qui sera limité au nombre de 15 au maximum.

II. GÉNÉRER UNE NRU ET/OU UN DPC

1.1 Pour le mode unique en « commande »

- Jusqu'à quinze (15) parcelles, l'utilisateur remplit un « formulaire » disponible sur l'interface client dans l'onglet « Urbanisme » avec les informations indispensables suivantes : le bien est-il concerné par une vente ou une location, nom et prénom du Vendeur, nom et prénom de l'acquéreur, adresse du bien, code postal, ville, section et N° de parcelle.
- L'utilisateur peut saisir une référence de dossier.
- L'utilisateur a la possibilité de saisir un lieu-dit et un commentaire à destination des services de Nota-Risques-Urba.
- L'utilisateur a également la possibilité de joindre un document d'arpentage à sa commande afin de faciliter la localisation du bien immobilier objet de la demande.
- Une fois le formulaire de prise de commande rempli, l'utilisateur doit vérifier puis valider à nouveau ses données afin de confirmer la prise de commande.
- Une fois la commande validée, le délai de livraison/parcelle est de 30 minutes sur les secteurs couverts dont la liste est communiquée sur l'interface client, dans la limite des jours et heures d'ouvertures du service en France Métropolitaine, soit du lundi au vendredi (Hors jours fériés) de 9h00 à 18h00.
- Une fois la NRU/DPC générés par MEDIA IMMO, l'utilisateur reçoit, pour chaque dossier, un mail l'invitant à le retrouver dans l'onglet « Historique », « Historique Urbanisme ».

ANNEXE

1.2 Mise à jour d'une NRU/DPC

La NRU et le DPC sont valides le jour de leurs éditions, toutefois, MEDIA IMMO peut être susceptible de mettre à jour un dossier à réception d'informations complémentaires de la part des autorités compétentes ou à la demande d'un utilisateur. Le cas échéant, le nouveau dossier de NRU/DPC remplacera définitivement l'ancien.

1.3 Historique des NRU/DPC

La liste des NRU/DPC réalisés en commandes par MEDIA IMMO est accessible à travers les onglets «Historique», «Historique Urbanisme», onglets NRU et DPC.

III. GÉNÉRER UN CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION OU OPÉRATIONNEL

1.1 Pour le mode unique en « commande »

- Jusqu'à quinze (15) parcelles, l'utilisateur remplit un « formulaire » disponible sur l'interface client dans l'onglet « Urbanisme » avec les informations indispensables suivantes : le bien est-il concerné par une vente ou une location, nom et prénom du Vendeur, nom et prénom de l'acquéreur, adresse du bien, code postal, ville, section et N° de parcelle.
- L'utilisateur peut saisir une référence de dossier.
- L'utilisateur a la possibilité de saisir un lieu-dit et un commentaire à destination des services de Nota-Risques-Urba.
- L'utilisateur a également la possibilité de joindre un document d'arpentage à sa commande afin de faciliter la localisation du bien immobilier objet de la demande.
- Une fois le formulaire de prise de commande rempli, l'utilisateur doit vérifier puis valider à nouveau ses données afin de confirmer la prise de commande.
- Une fois la commande validée, le délai d'instruction de droit commun est de : 1 mois pour un CUa 2 mois pour un CUb.
- A l'issue du délai d'instruction de droit commun, si l'autorité a gardé le silence, MEDIA IMMO communique une attestation de non-opposition tacite. Cette attestation est disponible dans les onglets «Historique», «Historique Urbanisme»
- A réception du certificat d'urbanisme, ce dernier est disponible au format PDF dans les onglets «Historique», «Historique Urbanisme»

1.2 Mise à jour d'un certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme à une durée de validité de 18 mois, toutefois, MEDIA IMMO peut être susceptible de mettre à jour un dossier à réception d'informations complémentaires de la part des autorités compétentes ou à la demande d'un utilisateur. Le cas échéant, le nouveau dossier de CU a) ou b) remplacera définitivement l'ancien.

1.3 Historique des certificats d'urbanisme

La liste des certificats d'urbanisme obtenus par MEDIA IMMO est accessible à travers les onglets «Historique», «Historique Urbanisme»

ANNEXE

IV. GÉNÉRER UN AUTRE CERTIFICAT

Cette rubrique concerne les CA, CC, CHNPS, CN.

1.1 Pour le mode unique en « commande »

- Jusqu'à quinze (15) parcelles, l'utilisateur remplit un « formulaire » disponible sur l'interface client dans l'onglet « Urbanisme » avec les informations indispensables suivantes : le bien est-il concerné par une vente ou une location, nom et prénom du Vendeur, nom et prénom de l'acquéreur, adresse du bien, code postal, ville, section et N° de parcelle.
- L'utilisateur peut saisir une référence de dossier.
- L'utilisateur a la possibilité de saisir un lieu-dit et un commentaire à destination des services de Nota-Risques-Urba.
- L'utilisateur a également la possibilité de joindre un document d'arpentage à sa commande afin de faciliter la localisation du bien immobilier objet de la demande.
- Une fois le formulaire de prise de commande rempli, l'utilisateur doit vérifier, puis valider à nouveau ses données, afin de confirmer la prise de commande.
- Une fois la commande validée, le délai d'instruction est variable selon les services consultés.
- A l'issue du délai d'instruction de droit commun, si l'autorité a gardé le silence, MEDIA IMMO indique n'avoir pu obtenir le (s) certificat (s) sollicité (s). Cette mention est disponible dans les onglets «Historique», «Historique Urbanisme».
- A réception du ou des certificat (s) sollicité (s), ce ou ces dernier (s) est ou sont disponible(s) au format PDF dans les onglets «Historique», «Historique Urbanisme».

1.2 Pack URBA

Le pack comprends la Note de Renseignements d'Urbanisme, le certificat de carrières, le certificat de numérotage, le certificat d'alignement, le certificat d'hygiène, de non péril et de salubrité et le CUA ou CUB.

1.3 Historique des certificats

La liste des certificats obtenus par MEDIA IMMO est accessible à travers les onglets «Historique», «Historique Urbanisme»

V. SERVICE DE TRANSFERT DE RIB SÉCURISÉ

1. Objet du service

Le service de transfert de RIB sécurisé permet à l'Utilisateur de sécuriser les échanges de coordonnées bancaires entre son étude notariale et ses clients.

Le service permet à l'Utilisateur :

- de demander à son client de transmettre son relevé d'identité bancaire (RIB) à l'étude notariale ;
- de transmettre le RIB de l'étude notariale à son client ;
- de suivre les demandes effectuées depuis son espace Utilisateur.

Le service est destiné à sécuriser la transmission des coordonnées bancaires et à limiter les risques liés à leur transmission par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication non sécurisé.

ANNEXE

1.1 Création d'une demande

Pour créer une demande de transfert de RIB sécurisé, l'Utilisateur renseigne les informations nécessaires concernant le destinataire, notamment :

- nom
- prénom
- numéro de téléphone
- adresse électronique
- Référence dossier

L'Utilisateur doit s'assurer de l'exactitude des informations renseignées avant de valider la demande. Une fois la demande validée, le destinataire reçoit un lien sécurisé lui permettant d'accéder au service.

1.2 Authentification du destinataire

L'accès au service sécurisé est protégé par un dispositif de vérification reposant notamment sur l'envoi d'un code de validation par SMS au numéro de téléphone renseigné lors de la création de la demande (via Brevo).

Le destinataire doit saisir le code reçu afin d'accéder au document ou de transmettre son propre RIB.

L'Utilisateur reconnaît que la sécurisation du service repose notamment sur l'exactitude du numéro de téléphone et de l'adresse électronique renseignés lors de la création de la demande.

1.3 Demande du RIB du client

Lorsque l'Utilisateur demande le RIB de son client, le destinataire accède au lien sécurisé qui lui est transmis et dépose son relevé d'identité bancaire au moyen de l'interface dédiée.

Une fois le document transmis, celui-ci est mis à disposition de l'Utilisateur ayant créé la demande.

1.4 Transmission du RIB de l'étude notariale

L'Utilisateur peut également utiliser le service afin de transmettre le RIB de son étude notariale à son client. Le document est alors mis à disposition du destinataire au moyen du lien sécurisé et du dispositif de validation par SMS.

1.5 Durée d'accessibilité

Le lien sécurisé permettant d'accéder à une demande ou à un document reste actif pendant une durée maximale de sept (7) jours à compter de sa création ou de sa mise à disposition.

À l'issue de cette période, le lien devient automatiquement inaccessible.

L'Utilisateur devra, si nécessaire, créer une nouvelle demande afin de permettre un nouvel échange.

1.6 Accès aux documents

Dans le cadre du fonctionnement normal du service, le document transmis ou déposé est accessible uniquement à l'Utilisateur ayant créé la demande depuis son espace client.

L'Utilisateur est responsable de l'exactitude des coordonnées communiquées pour permettre l'accès au service.

MEDIA IMMO ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant de la saisie d'un numéro de téléphone, d'une adresse électronique ou de toute autre information erronée ou ne correspondant pas au destinataire souhaité.

Passé le délai de 7 jours les documents sont supprimés de l'espace utilisateurs.

MEDIA IMMO n'a pas accès aux documents envoyés entre l'utilisateur et son client.

ANNEXE

1.7 Responsabilité concernant l'authenticité des coordonnées bancaires

Le service de transfert de RIB sécurisé constitue un dispositif technique permettant de sécuriser la transmission d'un document.

Il ne constitue pas un service de vérification de l'identité du titulaire du compte bancaire, ni un service de certification de l'authenticité ou de la validité du RIB transmis.

L'Utilisateur demeure responsable de la vérification de l'identité du titulaire du compte bancaire ainsi que de la cohérence des coordonnées bancaires communiquées avec les informations dont dispose l'étude notariale.

MEDIA IMMO ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant de la transmission d'un RIB erroné, falsifié ou frauduleux, ou de coordonnées bancaires appartenant à un tiers.

MEDIA IMMO garantit que le document n'a pas été modifié entre l'envoi du RIB et la réception via l'outil de l'horodatage mis en place par la société.

1.8 Sécurité et confidentialité

MEDIA IMMO met en œuvre des mesures techniques destinées à sécuriser la transmission des documents, notamment au moyen d'un lien sécurisé et d'une authentification par code transmis par SMS ou alors via son système d'horodatage.

L'Utilisateur et le destinataire s'engagent à conserver confidentiels les codes de validation et à ne pas les communiquer à des tiers.

VI. SERVICE D'ASSISTANCE À LA VIGILANCE LCB-FT

1. Objet du service

Le service LCB-FT permet à l'Utilisateur de réaliser et de centraliser certaines recherches nécessaires à ses obligations de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le service génère un document récapitulatif des recherches effectuées, destiné à être conservé par l'étude notariale.

Le service constitue un outil d'assistance et ne se substitue pas aux obligations professionnelles de l'Utilisateur.

2. Sources utilisées

Les recherches sont réalisées au moyen de différentes bases de données et sources, notamment :

Personne morale :

- BODACC – Annonces commerciales
- DowJones
- Gafi / UE – Pays à risques
- Gel des avoirs – Direction générale du Trésor
- Google
- INPI – Registre National des Entreprises
- INPI – Actes
- INPI – Bénéficiaires effectifs

Personne physique :

- BODACC – Annonces retablisements personnels + Annonces commerciales
- DowJones
- Gafi / UE – Pays à risques
- Gel des avoirs – Direction générale du Trésor
- Google

ANNEXE

Les recherches peuvent être réalisées au moyen d'interfaces de programmation (API) permettant l'interrogation automatisée de certaines sources.

La liste des sources utilisées est susceptible d'évoluer en fonction de leur disponibilité, de leur accessibilité, de leurs conditions d'utilisation, de leurs évolutions techniques ou de l'évolution des besoins du service.

3. Vérification des résultats

L'utilisateur est responsable de l'exactitude des informations renseignées pour effectuer les recherches. Les résultats obtenus peuvent notamment concerner des personnes homonymes ou présentant des informations similaires.

L'utilisateur doit vérifier que les résultats correspondent effectivement à son client et analyser les informations obtenues avant toute décision.

L'absence de résultat ne constitue pas une garantie d'absence de risque ou d'information concernant la personne recherchée.

4. Droits de propriété intellectuelle

Le Client reconnaît et accepte que l'utilisation de l'outil n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle sur l'outil lui-même ainsi que les données et les résultats des recherches obtenus.

Les Données intégrées par les Utilisateurs dans l'outil appartiennent au Client. Le Client concède à la société MEDIA IMMO un droit d'utilisation des Données pour la génération permettant de réaliser les formalités de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

5. Responsabilité

MEDIA IMMO fournit un outil d'aide à la recherche et à la documentation. Il ne constitue ni une certification de conformité, ni un avis juridique, ni une décision de vigilance.

L'utilisateur demeure seul responsable de l'identification de son client, de la vérification et de l'analyse des résultats ainsi que des diligences complémentaires qu'il estime nécessaires.

MEDIA IMMO ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant notamment d'informations erronées ou incomplètes fournies par l'utilisateur, d'une homonymie, d'une information absente ou erronée provenant d'une source externe ou de l'indisponibilité d'une source.

6. Conservation

Le document LCB-FT généré est conservé pendant une durée de 5 ans à compter de sa génération.

Cette conservation ne dispense pas l'utilisateur de respecter ses propres obligations de conservation des dossiers et documents conformément aux dispositions qui lui sont applicables.

VII. RGPD – ACCORD SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES (DPA)

La présente annexe (ci-après « l'Accord ») fait partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) conclues entre le Prestataire et le Client (ci-après désigné « l'Office Notarial »).

Dans le cadre de l'exécution des prestations, le Prestataire est amené à traiter des données à caractère personnel pour le compte de l'Office Notarial. À ce titre, l'Office Notarial agit en qualité de **Responsable de traitement** et le Prestataire agit en qualité de **Sous-traitant** au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

1. Objet et durée du traitement

Le Prestataire s'engage à traiter les données uniquement pour le compte et selon les instructions documentées de l'Office Notarial, afin d'exécuter les services prévus au contrat principal (CGU).

ANNEXE

La durée du présent Accord est alignée sur celle du contrat principal.

2. Nature et finalité des traitements

Les opérations de traitement effectuées par le Prestataire comprennent :

- La mise à disposition et l'hébergement de la plateforme logicielle en mode SaaS.
- L'enregistrement, le stockage et la restitution des données saisies par l'Office dans le cadre de l'utilisation du logiciel.
- La maintenance corrective et évolutive de l'application logicielle.
- La gestion des comptes utilisateurs et des habilitations d'accès à la plateforme.

Les données traitées concernent les catégories de personnes suivantes :

- Les clients de l'Office Notarial (identités, coordonnées).
- Les collaborateurs et salariés de l'Office Notarial.

3. Obligations du prestataire (sous-traitant)

3.1. Confidentialité et secret professionnel

Le Prestataire s'engage à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles au sein de son entreprise soient soumises à une obligation stricte de confidentialité et informées des exigences du secret professionnel lié à l'activité notariale.

3.2. Sécurité des données

Le Prestataire met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque, notamment :

- Le chiffrement des données en transit et/ou au repos.
- Des politiques d'accès strictes avec double authentification (MFA).
- Des procédures régulières de sauvegarde.

3.3. Non-utilisation pour l'Intelligence Artificielle (IA)

Le Prestataire garantit formellement qu'aucune donnée confiée par l'Office Notarial n'est ni ne sera utilisée, transférée ou exploitée pour l'entraînement de modèles d'Intelligence Artificielle (IA) internes ou tiers, préservant ainsi l'intégrité absolue du secret professionnel.

3.4. Localisation et transfert des données

Le Prestataire garantit que l'ensemble des données personnelles sont hébergées et traitées au sein de l'Union Européenne. Aucun transfert hors UE n'est réalisé sans l'accord préalable écrit de l'Office Notarial.

- Les infrastructures d'hébergement sont situées exclusivement en France (au sein des centres de données d'OVHcloud).

3.5. Sous-traitance en cascade

L'Office Notarial autorise le Prestataire à faire appel aux sous-traitants ultérieurs suivants pour l'exécution des services :

- Brevo : Envoi d'e-mails et de SMS transactionnels/gestion des communications.
- Youtrust (Ex Yousign) : Solution de signature électronique.

ANNEXE

En cas de changement ou d'ajout d'un sous-traitant ultérieur, le Prestataire en informera l'Office Notarial au préalable.

4. Notification des violations de données

Le Prestataire s'engage à notifier l'Office Notarial par écrit (e-mail) dans un délai maximum de **24 heures** après avoir pris connaissance de toute violation de données personnelles (accès non autorisé, perte, fuite ou piratage).

Cette notification sera accompagnée de toute documentation utile pour permettre à l'Office Notarial (et à son DPO) d'informer la CNIL dans le délai légal de 72 heures.

5. Sort des données en fin de contrat

Au choix de l'Office Notarial, et au plus tard dans un délai de 36 mois suivant la fin de la relation contractuelle, le Prestataire s'engage à :

- Détruire de manière sécurisée les copies existantes dans ses systèmes.